



Conseil exécutif

Cent vingt-cinquième session
Riyad (Arabie saoudite)

11 novembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour

**Élection du Président et des deux
Vice-Présidents du Conseil exécutif pour 2026**

CE/125/4

Madrid, 22 septembre 2025

Original : anglais

ONU Tourisme agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web d'ONU Tourisme à l'adresse www.untourism.int/fr ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

Conformément à l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil est invité à élire son Président et deux Vice-Présidents pour 2026.



PROJET DE DÉCISION¹

Point 4 de l'ordre du jour

Élection du Président et des deux Vice-Présidents du Conseil exécutif pour 2026
(document CE/125/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les différentes candidatures reçues pour occuper la présidence,

1. *Décide d'élire ... Président du Conseil pour 2026 ;*

Ayant pris note des candidatures pour occuper la première vice-présidence et la seconde vice-présidence,

2. *Décide d'élire ... premier Vice-Président du Conseil et ... second Vice-Président du Conseil pour 2026 ;*
3. *Prie les Membres effectifs élus à la présidence/aux vice-présidences de désigner les personnes qui exerceront ces fonctions conformément à l'article 5.4 de son Règlement intérieur ; et*
4. *Remercie les membres du Bureau du Conseil en 2025 – le Brésil à la présidence, l'Afrique du Sud à la première vice-présidence et la Tchéquie à la seconde vice-présidence – pour la qualité du travail accompli à ces fonctions au profit de l'Organisation.*

¹ Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.

I. Introduction

1. Conformément à l'article 5 de son Règlement intérieur (voir ci-dessous), le Conseil est invité à élire son Président et deux Vice-Présidents pour 2026.

Bureau du Conseil

Article 5

1. *Le Conseil élit au scrutin secret parmi ses Membres, un Président, un premier Vice-Président et un second Vice-Président, pour un mandat d'un an.*

2. *L'élection doit être obtenue à la majorité simple des Membres du Conseil présents et votants. Si aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour de scrutin, un deuxième, et, si nécessaire, d'autres tours doivent avoir lieu afin de départager les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier scrutin.*

3. *Le mandat du Président et des Vice-Présidents est renouvelable une fois.*

4. *Les Membres effectifs élus à la présidence et aux vice-présidences du Conseil désignent les personnes chargées d'exercer les fonctions de Président et de Vice-Présidents.*

2. Bien que l'article 5 dispose que l'élection se déroule au scrutin secret, le Conseil a, dans la pratique, adopté le plus souvent la méthode du consensus pour élire les membres du Bureau.

II. Candidatures

3. Dans une communication adressée au Secrétaire général le 9 septembre 2025, le Ministre du tourisme du Brésil a présenté la candidature de son pays pour être reconduit à la présidence du Conseil exécutif en 2026 (cf. Annexe I).
4. Il n'a pas été reçu de candidatures aux postes de Vice-Présidents.

Annexe I : Lettre de candidature du Brésil

9/10/25, 11:49 AM

SEI/MTUR - 2810211 - Ofício



MINISTÉRIO DO TURISMO
GABINETE DO MINISTRO

Esplanada dos Ministérios, Bloco U, 2º/3º andar - Bairro Zona Cívico-Administrativa, Brasília/DF, CEP 70065-900
 Telefone: - www.turismo.gov.br

Ofício nº 426/2025/MINISTRO

Brasília, *na data da assinatura digital.*

A Sua Excelência o Senhor
Zurab Pololikashvili
 Secretário-Geral
 ONU Turismo

Assunto: Manifestação de Interesse pela Reeleição à Presidência do Conselho Executivo da ONU Turismo.

Senhor Secretário-Geral,

1. Com os meus cordiais cumprimentos, tenho a honra de informar a Vossa Excelência a intenção do Brasil de concorrer à reeleição como presidente do Conselho Executivo da ONU Turismo, para o ano de 2026.
2. Na qualidade de atual Presidente do Conselho Executivo da ONU Turismo para o ano de 2025, o Brasil vem exercendo papel de liderança na condução das agendas prioritárias da Organização, com ênfase na promoção do turismo responsável, acessível e resiliente. Essa atuação reforça o protagonismo do país nos organismos multilaterais e favorece uma ação mais integrada entre os países das Américas e o sistema internacional de turismo.
3. Nesse contexto, a reeleição do Brasil à presidência do Conselho Executivo contribuirá para continuar a alinhar visões e fortalecer o papel do país nas Relações Internacionais, em especial no tocante ao Turismo.
4. Aproveito a oportunidade para reiterar a Vossa Excelência os protestos de minha mais alta consideração e estima.

Atenciosamente,

CELSO SABINO

9/10/25, 11:49 AM

SEI/MTUR - 2610211 - Ofício

Ministro de Estado do Turismo



Documento assinado eletronicamente por Celso Sabino de Oliveira, Ministro de Estado, em 09/09/2025, às 15:46, conforme horário oficial de Brasília.



A autenticidade deste documento pode ser conferida no site <http://validacao.turismo.gov.br>, informando o código verificador 2610211 e o código CRC 37BC660C.

Referência: Caso responda este Ofício, indicar expressamente o Processo nº 72031.006537/2025-93

SEI nº 2610211